



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Vingt-huitième session**

Genève, 25-27 septembre 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la vingt-huitième session¹**

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, et s'ouvrira le mercredi 25 septembre 2019, à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Questions relatives au Comité de l'énergie durable :
 - a) Élection du Bureau.
3. Débat de haut niveau : Accélérer et approfondir la transition vers un système de gestion durable de l'énergie :
 - a) Moyens de promouvoir l'énergie durable : présentation des résultats et recommandations ;
 - b) Discussion avec les organes subsidiaires ;
 - c) Dialogue stratégique de haut niveau avec les pays.
4. Atteindre la neutralité carbone dans la région de la CEE :
 - a) Modernisation des infrastructures énergétiques et transition « juste » ;
 - b) Production d'électricité décarbonée.
5. Gestion durable des ressources :
 - a) Évolution des émissions de gaz jusqu'en 2050 et interaction avec les énergies renouvelables ;

¹ Les représentants participant à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne (<http://www.unece.org/index.php?id=51057>), si possible trois semaines au moins avant le début de la session. Le jour de la première séance, ils sont priés de se présenter, au moins quarante-cinq minutes avant le début de celle-ci, au Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix, en face du bâtiment de la Croix-Rouge (voir plan sur le site Web de la Division de l'énergie durable) afin d'obtenir un badge d'identification. L'enregistrement s'effectue tous les jours ouvrables au portail de Pregny, de 8 heures à 17 heures.



- b) Gestion des ressources dans un monde sous contrainte carbone ;
 - c) Groupes d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, du gaz et de la gestion des ressources : mandats et plans de travail ;
 - d) Efficacité, villes et économie circulaire ;
 - e) Groupes d'experts de l'efficacité énergétique, de l'énergie renouvelable et du méthane des mines de charbon : mandats et plans de travail.
6. Égalité des sexes et énergie.
7. Activités régionales de sensibilisation et de collaboration :
- a) Services consultatifs et activités de collaboration à l'échelle régionale ;
 - b) Projets extrabudgétaires et projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement ;
 - c) Forum international sur l'énergie au service du développement durable.
8. Travaux futurs du Comité de l'énergie durable :
- a) Examen des résultats et planification du sous-programme ;
 - b) Approbation de documents ;
 - c) Questions diverses ;
 - d) Adoption du rapport et clôture de la session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Document(s) : ECE/ENERGY/122 – Ordre du jour provisoire annoté de la vingt-huitième session.

À sa vingt-septième session, le Comité de l'énergie durable (le Comité) a lancé un processus de consultation visant à affiner la structuration de ses travaux en réponse à l'évolution des besoins et à rechercher les partenariats possibles dans une optique de renforcement des capacités et d'échange d'expériences dans le secteur de l'énergie. À sa consultation ouverte du 16 mai 2019, le Comité a pu repenser ses procédures, ses structures et ses activités en vue d'obtenir de meilleurs résultats.

La vingt-huitième session permettra au Comité d'échanger des vues sur certaines conséquences de la transition énergétique actuellement en cours et sur le rôle que le Comité et ses six organes subsidiaires peuvent jouer pour accélérer et approfondir la transition vers un système de gestion durable de l'énergie, sur la base des délibérations antérieures.

Le présent ordre du jour provisoire est fondé sur les décisions prises par le Comité à sa vingt-septième session (ECE/ENERGY/119) et sur les progrès accomplis depuis lors dans l'exécution du programme de travail pour 2018-2019. Il est présenté au Comité pour adoption.

2. Questions relatives au Comité de l'énergie durable

a) Élection du Bureau

Le Comité sera invité à élire son président et son ou ses vice(s)-président(s), selon qu'il convient.

3. Débat de haut niveau : Accélérer et approfondir la transition vers un système de gestion durable de l'énergie

Document(s) : ECE/ENERGY/2016/7 – Moyens de promouvoir l'énergie durable
 ECE/ENERGY/2018/1 – Moyens de promouvoir l'énergie durable : rapport de situation
 ECE/ENERGY/2019/1 – Moyens de promouvoir l'énergie durable : Accélérer la transition dans la région de la Commission économique pour l'Europe

Le projet financé sur fonds extrabudgétaires intitulé « Moyens de promouvoir l'énergie durable » (ci-après : « le projet ») est axé sur les retards qu'accuse la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) en rapport avec l'énergie et sur les solutions à la disposition des pays de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour les combler. Il est censé leur être d'une grande aide pour appréhender la situation.

a) Moyens de promouvoir l'énergie durable : présentation des résultats et recommandations

À cette occasion, le Comité sera informé des résultats de la première phase du projet, lancé au début de 2017, et des principales observations formulées à cet égard. Les recommandations à l'intention des États membres, l'étude des défis énergétiques régionaux et mondiaux et la direction que semble prendre la région feront l'objet de débats.

b) Discussion avec les organes subsidiaires

Les organes subsidiaires du Comité feront valoir leurs vues sur les résultats du projet et, dans le cadre d'un débat interactif dirigé par un animateur, aborderont d'autres questions telles que la gestion des ressources, les domaines d'interaction et les aspects sociaux, qui parce qu'ils sont souvent non quantitatifs sont difficiles à inclure dans une modélisation.

Le Comité sera ensuite invité à échanger sur les possibilités et les limites inhérentes aux nouveaux modèles économiques et à l'innovation technologique et à s'interroger sur les facteurs de désorganisation, les incertitudes et les possibilités d'intervention dans le contexte du projet. Ces débats permettront de recueillir des informations utiles à l'examen des travaux futurs du sous-programme de l'énergie durable et définiront le cadre dans lequel s'inscrira le dialogue stratégique de haut niveau avec les pays.

c) Dialogue stratégique de haut niveau avec les pays

Document(s) : ECE/ENERGY/2019/1 – Moyens de promouvoir l'énergie durable : Accélérer la transition dans la région de la Commission économique pour l'Europe

Les incertitudes qui planent sur les prix futurs de l'énergie aux niveaux mondial et local, et donc sur les marchés énergétiques, les effets des changements climatiques, la coopération internationale, les tensions géopolitiques et l'évolution de la technologie, comptent parmi les nombreux éléments qui font obstacle à toute accélération de la transition énergétique. Étant donné la diversité des avis en ce qui concerne le sens de l'expression « énergie durable » et la stratégie à adopter pour atteindre les objectifs correspondants, les participants au débat de haut niveau examineront les résultats du projet à la lumière des particularités sous-régionales de la CEE et le rôle des technologies et de l'innovation dans la réalisation des objectifs poursuivis en matière d'énergie durable.

À cet égard, deux partenaires du sous-programme de l'énergie durable présenteront au Comité, pour information, des outils qu'ils ont mis au point pour relever les défis imposés par la transition énergétique. Cette session, qui vise à faciliter l'apprentissage commun et le partage d'informations entre partenaires et parties prenantes, apportera un éclairage supplémentaire au Comité lors de ses délibérations. Les exposés pourraient s'étaler sur toute la durée de la vingt-huitième session.

Sur la base des précédentes discussions, le Comité sera appelé à prendre des mesures propres à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à l'énergie en se fondant sur différentes options. Il pourrait ainsi insister sur la nécessité qu'il y a à réaliser des analyses approfondies dans le contexte des travaux de modélisation et d'établissement de scénarios, de mettre en place un système d'alerte rapide et de suivre les progrès des indicateurs énergétiques dans le contexte du Programme 2030.

Le Comité sera invité à donner des indications concernant les futures orientations de son programme de travail et l'amélioration du rôle et de l'efficacité de ses organes subsidiaires à l'appui des résultats escomptés, afin d'accélérer l'approvisionnement en énergie au service du développement durable et de concrétiser sa réputation de partenaire crédible et pertinent. Cela est d'autant plus important au regard des possibilités et des difficultés découlant du rythme accéléré et du caractère imprévisible des défis imposés par la transition énergétique en cours au niveau sous régional au sein de la CEE.

4. Atteindre la neutralité carbone dans la région de la CEE

Document(s) : ECE/ENERGY/2019/2 – Atteindre d'ici à 2050 la neutralité carbone dans la région de la CEE – document de travail sur le rôle des combustibles fossiles dans l'énergie durable

Afin d'atteindre l'objectif consistant à maintenir le réchauffement climatique sous la barre des 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, il est nécessaire de réduire l'intensité carbone de tous les secteurs de l'économie et les émissions de tous les puissants gaz à effet de serre. En pratique, cela implique de moderniser le secteur énergétique, en mettant l'accent sur le secteur houiller, et de trouver des solutions innovantes pour les secteurs énergivores, et donc à forte émission de carbone, comme les secteurs de l'acier, du ciment ou des transports, afin de passer à une économie verte et à une société à faible émissions de carbone.

Étant donné que les combustibles fossiles vont continuer à occuper une place notable dans les États membres de la CEE à court et à moyen terme, de nombreux pays ont commencé à redéployer leurs efforts en vue de la mise en application du principe de la neutralité carbone et de celui de la neutralité climatique². Le Comité profitera de cette session pour adopter une position quant au rôle que joueront les combustibles fossiles, dans la région, dans le contexte de la neutralité carbone, et pour formuler à l'intention du système des Nations Unies pour le développement des recommandations sur les solutions envisageables pour obtenir rapidement une telle neutralité.

Deux groupes composés d'experts internationaux influents et de représentants de certains groupes d'experts débattront sous la houlette d'un animateur. La création de ces groupes est une initiative conjointe des organes subsidiaires, qui fait écho à la nature intégrée du système énergétique et vise à explorer les partenariats susceptibles de permettre de développer les capacités et de mettre en commun les données d'expérience.

a) Modernisation des infrastructures énergétiques et transition « juste »

Si l'on peut s'attendre à ce que les efforts de décarbonisation déployés dans tous les secteurs débouchent sur la création de nouvelles possibilités d'emploi, ils auront également des effets néfastes pour les pays, les régions fortement tributaires du carbone et les industries énergivores. La crainte de perdre des emplois, les changements structurels et culturels, le déclin économique et les implications politiques négatives pèsent davantage dans le débat que les avantages d'une transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

² Il ne faut pas confondre la « neutralité carbone » avec les émissions de carbone faibles ou nulles ou encore à bilan carbone négatif. Ce terme désigne l'annulation des émissions de CO₂, obtenue par un équilibre entre les émissions de carbone et l'élimination du carbone (souvent grâce à des mesures de compensation des émissions de carbone) ou tout simplement par un arrêt total des émissions (transition vers une « économie de l'après-carbone »).

Un groupe reflétant la diversité des parties concernées évaluera l'intérêt d'une transition « juste » envisagée selon une approche intégrée associant progrès social, protection de l'environnement et réussite économique dans un contexte démocratique. Les participants présenteront des stratégies efficaces pour assurer une transition « juste » et discuteront du profond changement structurel en cours, qui a des répercussions non seulement sur les secteurs et les installations concernés, mais également sur les travailleurs, les communautés et les régions qui en dépendent. Le groupe formulera des recommandations concernant les travaux futurs du sous-programme de l'énergie durable.

b) **Production d'électricité décarbonée**

Élément central du système, l'électricité est à la fois source de possibilités, de solutions et de menaces. Un groupe d'experts internationaux représentant l'éventail des parties concernées débattrà du rôle qu'elle est susceptible de jouer dans la réalisation du Programme 2030 à travers tous les aspects de la décarbonisation du système de distribution d'énergie. Il sera notamment question du rôle des combustibles fossiles moins polluants pour une société neutre en carbone, de la conception et de la flexibilité du marché de l'énergie dans l'optique d'un recours croissant à des sources d'énergies renouvelables et de l'importance du financement des projets d'énergie propre.

L'accent sera mis sur la nécessité d'appuyer les pays et les secteurs de l'économie dans leur transition et d'examiner les moyens de décarboniser le secteur de l'électricité, ainsi que d'investir dans des systèmes moins polluants de production d'électricité afin de réduire les émissions de carbone et d'améliorer la résilience des réseaux. Les choix devant être économiquement et socialement acceptables pour les pays et les régions visés, il convient d'englober l'ensemble de l'économie dans la réflexion.

5. **Gestion durable des ressources**

La résolution de nombreux problèmes liés au développement durable passe par la recherche et la mise en œuvre de solutions appropriées pour les secteurs et les technologies, en particulier dans le domaine de l'énergie durable. À cet égard, l'ensemble des objectifs de développement durable, mais aussi le développement économique et les aspirations des pays à l'amélioration de la qualité de vie, sont ici en toile de fond. Il est également évident que le passage à une société à faible émissions de carbone supposera une utilisation responsable des ressources naturelles dans la région de la CEE et aura des conséquences géopolitiques. Aux fins de la révolution énergétique, il est essentiel de garantir l'accès aux matières premières critiques et aux terres rares, mais aussi de tirer parti des technologies existantes et de les adapter aux besoins futurs.

Trois groupes composés d'experts internationaux influents issus de certains organes subsidiaires échangeront leurs points de vue sur la réduction des émissions de gaz, la gestion durable des ressources, l'économie circulaire et l'efficacité énergétique. La création de ces groupes est une initiative conjointe des organes subsidiaires, qui fait écho à la nature intégrée du système énergétique et vise à explorer les partenariats susceptibles de permettre de développer les capacités et de mettre en commun les données d'expérience.

a) **Évolution des émissions de gaz jusqu'en 2050 et interaction avec les énergies renouvelables**

Pour lutter contre le réchauffement climatique, il convient également d'enrayer rapidement l'augmentation des concentrations de méthane dans l'atmosphère et leur influence sur les changements climatiques. La gestion des émissions de méthane dans la chaîne de valeur du gaz permettra de renforcer la part du gaz naturel (y compris du gaz naturel comprimé et du gaz naturel liquéfié) ainsi que des gaz renouvelables sous différentes formes (biogaz, biométhane, autres gaz décarbonisés, hydrogène, méthanol, ammoniac, etc.) dans le bouquet énergétique.

La discussion portera sur les possibilités d'évolution en ce qui concerne le gaz jusqu'en 2050 et sur son rôle à l'appui des énergies renouvelables. Les experts examineront le faisceau d'interdépendances entre gaz, électricité et énergies renouvelables. Il sera rendu

compte des résultats de l'atelier visant à améliorer la compréhension du rôle du gaz naturel dans la réalisation du Programme 2030, qui aura précédé la session du Comité.

b) Gestion des ressources dans un monde sous contrainte carbone

Bon nombre de technologies à faibles émissions de carbone font appel à de grandes quantités de matières premières critiques. Ces dernières sont utilisées aux fins de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, du stockage en batteries, de l'énergie nucléaire et du captage et du stockage du carbone. Il sera indispensable de comprendre la géopolitique des processus actuels de production et de fourniture de matières premières critiques et d'étudier la possibilité d'élargir la base d'approvisionnement afin d'assurer la sécurité énergétique. Il sera également nécessaire d'examiner les questions socioéconomiques, environnementales et technologiques liées à la production et à la fourniture des matières premières critiques.

Les experts se pencheront, entre autres sujets, sur la gestion durable des ressources et la géopolitique, sur la façon d'améliorer l'efficacité dans les domaines de la production et de la consommation en créant les services nécessaires pour assurer le développement durable et lutter contre les changements climatiques, ainsi que sur la manière d'instaurer un cadre propice au financement par le marché des capitaux.

c) Groupes d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, du gaz et de la gestion des ressources : mandats et plans de travail

Document(s) : ECE/ENERGY/2019/7 – Plan de travail du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité pour 2020-2021
 ECE/ENERGY/2019/10 – Plan de travail du Groupe d'experts du gaz pour 2020-2021
 ECE/ENERGY/2019/11 – Plan de travail du Groupe d'experts de la gestion des ressources pour 2020-2021
 ECE/ENERGY/2019/15 – Guide de l'application aux énergies solaires de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources
 ECE/ENERGY/2019/16 – Guide de l'application aux énergies éoliennes de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources
 ECE/ENERGY/2019/17 – Présentation générale de l'actualisation de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources

Au cours de cette session, les Présidents des trois groupes d'experts rendront compte de la mise en œuvre de leurs plans de travail respectifs pour 2018-2019, des activités des Bureaux et des principaux faits nouveaux intervenus depuis la vingt-septième session. Le Comité sera invité à approuver les demandes de prorogation des mandats et les plans de travail pour la période 2020-2021.

d) Efficacité, villes et économie circulaire

Compte tenu de la croissance du taux d'urbanisation dans l'ensemble de la région de la CEE, les villes vont de plus en plus représenter un domaine d'action prioritaire pour la réalisation des objectifs de développement durable. C'est pourquoi la soixante-huitième session de la CEE a mis l'accent sur le rôle des villes intelligentes et durables dans la mise en œuvre du Programme 2030. Dans le même ordre d'idées, des réunions-débats seront axées sur des exemples pratiques montrant les avantages de la planification intégrée et des solutions globales pour créer des villes intelligentes, durables et résilientes et souligneront à quel point il est important d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et celle du secteur industriel, un objectif qui reste « pour l'instant » facile à atteindre.

e) **Groupes d'experts de l'efficacité énergétique, de l'énergie renouvelable et du méthane des mines de charbon : mandats et plans de travail**

- Document(s) :* ECE/ENERGY/2019/8 – Plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2020-21
- ECE/ENERGY/2019/9 – Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2020-21
- ECE/ENERGY/2019/6 – Plan de travail du Groupe d'experts du méthane des mines de charbon pour 2020-21
- ECE/ENERGY/2019/13 – Guide des pratiques optimales pour le captage et l'utilisation du méthane des mines de charbon
- ECE/ENERGY/2019/14 – Guide des pratiques optimales pour une gestion efficace du méthane dans le secteur pétrolier et gazier : suivi, notification, vérification et mesures d'atténuation

Au cours de cette session, les Présidents des trois groupes d'experts rendront compte de la mise en œuvre de leurs plans de travail respectifs pour 2018-2019, des activités des Bureaux et des principaux faits nouveaux intervenus depuis la vingt-septième session. Le Comité sera invité à approuver les demandes de prorogation des mandats et les plans de travail pour la période 2020-2021.

Le Comité sera également informé de l'état d'avancement des travaux de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments et du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire (ancien Comité du logement et de l'aménagement du territoire), en coopération avec le WP.6 de la CEE³, et sera invité à approuver le mandat révisé de l'Équipe spéciale pour 2020-2021 ainsi que la demande de prolongation de son mandat pour la même période (voir l'annexe du document ECE/ENERGY/2019/8).

6. Égalité des sexes et énergie

L'égalité des sexes (objectif de développement durable 5) fait partie intégrante des activités de l'Organisation des Nations Unies. Il ne peut y avoir de paix, de développement économique et de justice sociale sans égalité des sexes et participation équitable des femmes aux processus décisionnels. Dans ce contexte, le Comité a souligné qu'il était important de progresser sur le plan de l'égalité femmes-hommes dans le secteur de l'énergie et demandé, à sa dernière session, qu'un point de l'ordre du jour soit consacré à la problématique de l'égalité des sexes lors de la présente session afin de porter le débat sur l'intégration des questions de genre dans les activités liées à l'énergie.

7. Activités régionales de sensibilisation et de collaboration

a) Services consultatifs et activités de collaboration à l'échelle régionale

- Document(s) :* ECE/ENERGY/2019/18 – Rapport sur les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable

Le Comité sera informé de l'état des services consultatifs régionaux depuis sa dernière session. Il sera en particulier question de la coopération avec d'autres parties prenantes.

³ Le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) encourage le renforcement de la cohérence de la réglementation dans des secteurs spécifiques qui ont une influence considérable sur le développement durable et le renforcement de la résilience face aux dangers naturels et anthropiques.

b) Projets extrabudgétaires et projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement

Le Comité sera informé de l'évolution des projets extrabudgétaires et des projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement ainsi que par d'autres parties prenantes depuis sa dernière session.

c) Forum international sur l'énergie au service du développement durable

Le Comité sera consulté sur les préparatifs du dixième Forum international sur l'énergie au service du développement durable, qui se tiendra à Bangkok (Thaïlande) les 7 et 8 octobre 2019, juste avant la deuxième session du Comité de l'énergie de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) des Nations Unies.

8. Travaux futurs du Comité de l'énergie durable

a) Examen des résultats et de la planification du sous-programme

Document(s) : ECE/ENERGY/2019/3 – Projet de programme de travail correspondant au sous-programme sur l'énergie durable pour 2020
ECE/ENERGY/2019/12 – Projet de règlement intérieur du Comité de l'énergie durable

Le Comité sera invité à donner des indications concernant les futures orientations de son programme de travail et l'amélioration du rôle et de l'efficacité de ses organes subsidiaires à l'appui des résultats escomptés, pour que l'approvisionnement en énergie au service du développement durable progresse plus rapidement et pour que s'établisse sa réputation de partenaire crédible et pertinent.

À sa dernière session, le Comité avait été informé qu'à la soixante-douzième session de l'Assemblée Générale, les États Membres avaient approuvé le passage d'un exercice budgétaire biennal à un exercice annuel, à titre expérimental, à compter de 2020. Dans ce contexte, le Comité est invité à adopter le projet de programme de travail du sous-programme de l'énergie durable pour 2020 et à recommander qu'il soit soumis au Comité exécutif de la CEE pour qu'il l'entérine ultérieurement.

Le Comité aura l'occasion d'examiner le projet de règlement intérieur établi conformément aux Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE adoptées par la Commission économique pour l'Europe. Les observations formulées permettront d'améliorer ce texte en vue de son adoption à la vingt-neuvième session du Comité.

b) Approbation de documents

Document(s) : ECE/ENERGY/2019/4 – Calendrier provisoire des réunions pour 2020
ECE/ENERGY/2019/5 – Version révisée des calendriers des publications pour 2019 et 2020 et projet de calendrier des publications pour 2021

Le Comité sera invité à noter ou à approuver une série de documents en vue d'appuyer la mise en œuvre des activités dans les domaines prescrits et à recommander qu'ils soient soumis au Comité exécutif pour qu'il les entérine ultérieurement, si nécessaire.

Le Comité sera invité à approuver le calendrier provisoire des réunions pour 2020 et le document ECE/ENERGY/2019/5, qui contient les modifications apportées aux calendriers des publications déjà approuvés pour 2019 et 2020 et le projet de calendrier des publications pour 2021.

c) Questions diverses

Les États membres pourront, s'ils le souhaitent, soulever d'autres questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

d) Adoption du rapport et clôture de la session

Document(s) : ECE/ENERGY/123 – Rapport du Comité de l'énergie durable sur sa vingt-huitième session

Le Président récapitulera les principales décisions, conclusions et recommandations du Comité.

Le Comité sera invité à adopter son rapport en se fondant sur un projet établi par le secrétariat.

III. Calendrier provisoire

Mercredi 25

septembre 2019

- 10 h 00-10 h 30
1. **Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**
 2. **Questions relatives au Comité de l'énergie durable**
 - a) Élection du Bureau
- 10 h 30-13 h 00
3. **Débat de haut niveau : Accélérer et approfondir la transition vers un système de gestion durable de l'énergie**
 - a) Moyens de promouvoir l'énergie durable : présentation des résultats et recommandations
 - b) Discussion avec les organes subsidiaires
- 13 h 00-15 h 00
- Déjeuner des orateurs (uniquement sur invitation)*
3. **Débat de haut niveau : Accélérer et approfondir la transition vers un système de gestion durable de l'énergie (suite)**
 - c) Dialogue stratégique de haut niveau avec les pays
- 18 h 00-20 h 00
- Réception (si les ressources financières nécessaires sont disponibles)*

Mardi 26

septembre 2019

- 10 h 00-13 h 00
4. **Atteindre la neutralité carbone dans la région de la CEE**
 - a) Modernisation des infrastructures énergétiques et transition « juste »
 - b) Production d'électricité décarbonée
- 13 h 00-15 h 00
- Pause déjeuner*
- 15 h 00-18 h 00
5. **Gestion durable des ressources**
 - a) Évolution des émissions de gaz jusqu'en 2050 et interaction avec les énergies renouvelables
 - b) Gestion des ressources dans un monde sous contrainte carbone
 - c) Groupes d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, du gaz et de la gestion des ressources : mandats et plans de travail

Vendredi 27

septembre 2019

- 10 h 00-12 h 00
5. **Gestion durable des ressources (suite)**
 - d) Efficacité, villes et économie circulaire
 - e) Groupes d'experts de l'efficacité énergétique, de l'énergie renouvelable et du méthane des mines de charbon : mandats et plans de travail
- 12 h 00-13 h 00
6. **Égalité des sexes et énergie**
- 13 h 00-15 h 00
- Pause déjeuner*

- 15 h 00-15 h 45 **7. Activités régionales de sensibilisation et de collaboration**
- a) Services consultatifs et activités de collaboration à l'échelle régionale
 - b) Projets extrabudgétaires et projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement
 - c) Forum international sur l'énergie au service du développement durable
- 15 h 45-18 h 00 **8. Travaux futurs du Comité de l'énergie durable**
- a) Examen des résultats et planification du sous-programme
 - b) Approbation de documents
 - c) Questions diverses
 - d) Adoption du rapport et clôture de la session
-